

Assurances et VISA

Formalités de VISA :

Pour tous les séjours en Allemagne, Espagne, Irlande ainsi que tous les autres séjours de moins de 90 jours, aucun VISA n'est nécessaire pour les ressortissants français. Le participant a uniquement besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport (selon la destination) en cours de validité, accompagné d'une [autorisation de sortie de territoire](#).

ARGENTINE, AUSTRALIE, USA, NOUVELLE ZELANDE

Pour tous les séjours d'un semestre ou d'une année sur ces destinations, un VISA est obligatoire. Horizons du Monde vous fournit les documents nécessaires qui ne peuvent être obtenus qu'après l'acceptation définitive de votre dossier, et parfois, le placement en famille d'accueil et l'acceptation dans le lycée étranger. Une fois que vous avez reçu les documents nécessaires, les formalités et les frais de VISA sont à la charge et à l'initiative du participant.

Vous devez également vous munir d'une [autorisation de sortie de territoire](#).

Assurances

- ASSURANCE MEDICALE :
 - Chaque jeune doit obligatoirement être couvert par une assurance la plus complète possible ; les soins, même les plus bénins, peuvent être très onéreux dans certains pays.
 - Les jeunes qui partent sur des séjours en Europe sont à priori, couverts par la Carte Européenne de Santé. Toutefois, il faut faire la démarche auprès de votre caisse d'assurance maladie pour obtenir cette carte Européenne.
 - Pour tous les autres pays plus lointains, Horizons du Monde a sélectionné pour vous, auprès de la société AVI une assurance qui convient tout particulièrement à ce type de séjour. Nous vous conseillons vivement de le souscrire (tarif de 45 euros par mois) si votre enfant part loin pour une durée relativement longue: [FR - CG Security Passport](#)

- ASSURANCE ANNULATION (3.5% du prix du séjour) - Descriptif détaillé sur simple demande.